



Chroniques de la Gazette du Trésor

COUP DE PIED AU RECUL POUR VILLEPIN ET SON CPE

Le Premier ministre avait programmé une victoire éclatante sur les forces obscures qui prétendaient dresser sur le chemin du progrès de dérisoires barricades. De cette immortelle épopée, il restera des phrases prononcées avec la mâle assurance des vrais meneurs d'hommes :

Après les premiers défilés, le 7 février (seulement 400 000 personnes), Villepin est à l'assemblée :

« J'écoute ceux qui manifestent, mais j'écoute aussi ceux qui ne manifestent pas ! »

Le 1^{er} mars, lors de la conférence de presse mensuelle à Matignon :

« Il faut sortir des demi-mesures et des demi-solutions »

Le 7 mars, les opposants ne sortent pas des demi-manifs. Devant les parlementaires UMP, le chef de guerre proclame :

« Nous tiendrons, nous gagnerons ! Il faut tenir car la présidentielle dépend de l'issue de la bataille du CPE »

Le 9 mars, la loi est adoptée. Déclaration au Sénat :

« Le contrat première embauche s'appliquera dans les toutes prochaines semaines »

Le 12 mars, à TF1. La Sorbonne a été occupée puis évacuée :

« La loi qui a été votée s'appliquera ! Est-ce que nous céderons à la peur, est-ce que nous revenons en arrière ? Nous ne modifierons pas le texte ! »

Le 16 mars, interview à Paris-Match :

Il faut expliquer et convaincre, je le ferai jusqu'au bout »

Le 21 mars, devant les parlementaires de l'UMP, deux jours après la troisième journée d'action qui a réuni un million de personnes :

« Ni retrait, ni suspension, ni dénaturation. Je ne vous mènerai pas à la capitulation ! »

Le 28 mars : le nombre de manifestants a encore gonflé. A l'Assemblée, devant les députés UMP médusés :

« La République ce n'est pas l'ultimatum. Pas question de retirer le CPE ! »

Douze jours plus tard, le CPE est retiré, abrogé, dénaturé, piétiné, enterré.

La rue a eu raison du CPE !

!

« L'article 8 de la loi Égalité des chances va être remplacée par un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ». C'est en ces termes que le Président de la République signifie l'abrogation du CPE.

- C'est un authentique succès de l'action syndicale et de la mobilisation unie des étudiants, des lycéens, des salariés de toute génération.
- Cette victoire donne confiance pour trouver des solutions positives aux problèmes de la précarité, de l'emploi des jeunes et de toutes les catégories de salariés.

ET MAINTENANT, LE CNE ET LA LOI SUR « L'ÉGALITÉ DES CHANCES »

Si l'intersyndicale des organisations de salariés, d'étudiants et de lycéens, opposées au CPE, s'est félicitée de « l'authentique succès de la disparition du CPE », pas question de baisser la garde.

Il faut maintenant que le gouvernement revoie l'ensemble de la loi sur l'égalité des chances, et particulièrement le contrat nouvelle embauche (CNE), qui permet aux patrons des entreprises de moins de 20 salariés de licencier pendant deux ans sans avoir à fournir aucune justification.

De la même manière, pour la CGT, cette victoire appelle des suites :

- Fin au contrat nouvelle embauche, en le remplaçant par des CDI
- Requalification des CDD et contrats intérim en CDI
- Transformation des temps partiels imposés en temps plein
- Combattre l'embauche des seniors dans des contrats précaires

TANT QU'ON REpondra à la précarité par la précarité,

NOUS SERONS LÀ

Le CAC 40, c'est fou !

Ou plus exactement, ce sont les profits des entreprises qui composent le CAC 40 qui sont hallucinants.

Qu'on en juge : En 2005, le total des bénéfices des 40 plus grandes entreprises françaises atteint 80 milliards d'euros. C'est 22 % de plus qu'en 2004, année déjà juteuse s'il en était. 80 milliards d'euros, cela représente près de 30 % de l'ensemble des dépenses de l'Etat pour la même année et presque deux fois le déficit annuel.

Et comme on sait qu'environ 1/3 de ces profits sont versés sous forme de dividendes aux actionnaires, c'est **plus de 25 milliards d'euros** que se répartiront les heureux lauréats. Là aussi, pour se donner un ordre de grandeur, c'est à peu près **deux millions de fois la paie annuelle d'un smicard !**

Entre les exonérations de cotisations patronales, les cadeaux fiscaux aux plus riches, les profits qui s'envolent, oui, décidément oui, on peut satisfaire les légitimes revendications des salariés, des chômeurs et des retraités. **Question de choix !**

TOTAL : bonnes opérations pour qui ?

Les bénéfices nets du groupe ont atteint **12 milliards d'euros en 2005**, battant tous les records pour une entreprise française, en hausse de **31 % par rapport à 2004 !**

Le bénéfice par action est en hausse de 35 % : L'argent rapporte beaucoup d'argent... sur le dos du travail des salariés. Car, dans le même temps, la productivité a progressé de **17 % en 5 ans** et les dernières négociations salariales annuelles ont conduit à une revalorisation de **2,5 %...** tant et si bien qu'au regard du chiffre d'affaires l'actionariat représente plus que les frais de personnel !!!

Chez TOTAL aussi il vaut mieux être actionnaire et attendre que son argent rapporte, que travailler pour que ça vous rapporte un peu d'argent.

ET DU COTE DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

EMPLOIS PUBLICS : AVEC BERCY, C'EST TOUJOURS MOINS !

Alors que viennent de se succéder quatre années de réductions des effectifs de la fonction publique de l'Etat, tout semble indiquer que le gouvernement –et Bercy en particulier– souhaite poursuivre et accélérer ses basses œuvres en 2007.

On parle ainsi de 20 à 25 000 emplois en moins sur le budget de l'année prochaine. Apparemment, c'est au mois de juin que les décisions seraient arrêtées. C'est, en tout cas, ce qu'a déclaré le ministre délégué au Budget, Jean-François COPPE, ajoutant qu'il se prélevait d'une démarche « documentée » et non « idéologique ».

Si le budget n'était aussi sérieux, cela pourrait prêter à rire. La réalité, c'est qu'il s'agit bel et bien d'une démarche purement dogmatique, tendant à accréditer l'idée d'une fonction

publique aux effectifs pléthoriques et à faire de l'emploi public une variable d'ajustement pour des visées politico-économiques parfaitement contestables.

D'ailleurs, ce n'est certainement pas avec les syndicats que le ministre « se documente » puisque sur ce sujet des effectifs dans la fonction publique pas le moindre débat de négociations n'a été entamé !

Gageons que la mobilisation des personnels puisse parfaire utilement les connaissances de Jean-François COPPE en la matière.

Contrat Pluriannuel de Performance 2006-2008 : 2740 suppressions d'emplois à la DGCP !

La direction a annoncé le nombre de suppressions d'emplois à la DGCP pour les années 2006-2008 : soit sur trois ans 2740 emplois supprimés. Le Directeur de la DGCP, jouant sur les mots, les a simplement qualifiés de non-remplacement des départs à la retraite relayant ainsi la formule si usitée des ministres en place.

La logique libérale se décline une fois de plus au ministère par de fortes suppressions d'emplois dans les directions : 2740 au Trésor, 3890 à la DGI pour ne citer que les chiffres déjà connus.

Alors que la situation au Trésor est de plus en plus difficile, déjà lourdement touchée par les suppressions d'emplois du précédent contrat, cette nouvelle annonce aura des effets dévastateurs sur les services, sur les conditions d'exercice des missions, sur le travail et la vie des personnels. De plus, la poursuite et l'amplification de cette politique de suppressions d'emplois ne peuvent qu'handicaper lourdement l'Etat dans sa réponse aux besoins des citoyens

La réponse du directeur général tient en peu de mots : faire plus avec moins ! Mettre en avant de futurs gains de productivité, que par ailleurs le directeur n'a pas souhaité détailler, ne lui a pas permis de justifier la réalité de ces suppressions.

La CGT reste opposée à la logique de « financement » par anticipation qui plus est, des suppressions d'emplois par des gains de productivité. Certes, nous ne saurions nous opposer à des évolutions qui seraient guidées par le souci d'améliorer le service rendu à l'usager, au contribuable et à la collectivité. Cependant, le SNT-CGT n'accepte pas une optimisation des missions dictée par la seule volonté de réduire les coûts au nom d'une doctrine rigide inspirée par la logique libérale de recherche de productivité et de destruction de l'emploi public.

AGENDA :

1^{er} mai : Manifestation intersyndicale à 10 h 30 Place de la République à METZ

11 mai : Elections de la Mutuelle : votez pour la liste pluraliste SUD-CGT

15 mai : CAP tableau d'avancement : une première localement (contactez les élus CGT)

23 mai : Assemblée générale de la section CGT TRESOR : venez nombreux à VIGY (contactez le local syndical au 03 87 38 69 74 ou par mail cgt.057@cp.finances.gouv.fr)

RAPPEL IMPORTANT : REAGISSEZ CONTRE LE NOUVEAU SYSTEME DE NOTATION

Déposez un recours : un tract explicatif sera diffusé prochainement et des permanences seront organisées en mai et début juin.